

7 DÉCEMBRE 2023

Présents : MM. LASSALLE, BARDY, DEFFAINS, HILBEY, PAPION, VEINANTE.

Mmes CHAUSSIS, COTTIER, LE BOZEC, MALEUVRE, PRIME.

Absents excusés : Mme HALATRE, M. BOUVET procuration à M. VEINANTE, M. BOUTIER procuration à M. LASSALLE et M. GIMENO.
Présents 11 et 2 procurations

DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour réaliser le mandatement des paies du mois de décembre 2023.

La rémunération des agents étant une dépense obligatoire des collectivités, il y a lieu de réaliser une décision modificative pour un montant de 11 220€ :

6355 « Taxes et impôts sur les véhicules »	- 250.00 €
65315 « Formation »	- 802.00 €
65568 « Autres contributions »	- 4 057.00 €
65748 « Autres personnes de droit privé »	- 2 468.00 €
673 « Titres annulés (sur exercice antérieurs) »	- 910.00 €
615228 « Autres bâtiments »	- 2 733.00 €
64111 « Rémunération principale »	+ 11 220.00 €

Vote : 13 Pour

RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CRÉDIT

Comme chaque année, Monsieur Le Maire préconise de faire une ouverture de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et ce pour un montant maximum de 100 000 €, d'une durée d'un an et des frais de dossier de 100€.

Vote : 13 Pour

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE LA ROCHE AUX FÉES DE RETIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 22 novembre 2023 une demande de subvention de la part du Collège La Roche aux Fées de Retiers car douze enfants de la commune sont scolarisés dans cet établissement. Cette subvention d'un montant de 101.28 € soit 16.88 € par élève, est demandée dans le cadre des nombreux projets et actions que le collège mène chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention de 101.28 € au cours du mois de mai 2024.

Vote : 13 Pour

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Afin d'être en conformité avec la réglementation et pour que tous les usagers soient égaux devant le service d'assainissement collectif, le Conseil Municipal est obligé chaque année de revoir le tarif de sa redevance assainissement. L'assainissement collectif jusqu'à présent est communal et deviendra une compétence de la Communauté de Communes Bretagne Porte de Loire communauté au 1^{er} Janvier 2025. Notre base actuelle de part fixe et part variable devra évoluer dans les 10 prochaines années de façon à être uniforme sur l'ensemble de la communauté de communes.

Elle est aujourd'hui la plus basse des 20 communes. Aussi, afin d'éviter une trop grosse augmentation Monsieur le Maire propose d'y aller progressivement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la redevance à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Pour les usagers ayant un abonnement au service de distribution d'eau potable :

- * Une part fixe par abonné de 108.30 € HT par an
- * Une part variable à la consommation d'eau de
- 0.70 € HT/m³ pour une part variable de 0 à 120 m³
- 0.61 € HT/m³ pour une part variable de 121 à 220 m³
- 0.50 € HT/m³ pour une part variable supérieur à 221 m³

Pour les usagers ayant un puits et raccordé au réseau d'assainissement collectif :

- * Une part fixe par abonné de 108.30 € HT par an
- * Une part variable à la consommation d'eau avec un forfait de 25 m³ par an et par personne vivant au foyer X 0.70 € HT/m³

Vote : 13 Pour

VALIDATION DU DEVIS POUR LE CHANGEMENT DES APPAREILS POUR LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière séance du Conseil, les conseillers municipaux Madame COTTIER Catherine et Monsieur PAPION Ludovic ont présenté au Conseil Municipal trois devis pour le changement des appareils de la cuisine de la salle polyvalente :

Entreprises	QUIETALIS	LABEL TABLE	ABCP
Montant HT	19 850.49 €	19 817.78 €	18 975.44 €
Montant TTC	23 820.59 €	23 781.34 €	22 770.53 €

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal avait décidé d'écarter l'offre de la société QUIETALIS qui était élevé par rapport aux deux autres et qui ne correspondait pas à leur attente. Ainsi, il a été proposé à Monsieur PAPION et Madame COTTIER de voir avec les deux autres entreprises pour prévoir un contrat de maintenance.

Ainsi, voici aujourd'hui le récapitulatif des offres retenues en prenant en compte les différentes variantes de produits et la proposition du contrat de maintenance :

Nom des Entreprises	ABCP	LABEL TABLE
Variante 1 - Montant HT sans armoire frigo 2 fois une porte	18 975.44 €	19 761.75 €
Variante 2 - Montant HT avec frigo 1 porte	18 043.44 €	19 449.86 €
Contrat de maintenance	403.20 € (1 visite/an)	1 044.00 € (3 visites/an)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de choisir le devis de l'entreprise ABCP avec leur contrat de maintenance. Ce devis sera signé lorsque l'entreprise l'aura refait avec la variante choisie.

- autorise Monsieur le Maire a signé le devis et toutes pièces liées à cette affaire

- prévoit les crédits au budget de la commune 2024

Vote : 13 Pour



17 JANVIER 2024

Présents : MM. LASSALLE, BARDY, BOUVET, BOUTIER arrive à 20h31, HILBEY arrive à 20H 27, PAPION, VEINANTE. Mmes, COTTIER, LE BOZEC, MALEUVRE et PRIME.

Absentes excusées : Mme HALATRE procuration à M. BOUVET et Mme CHAUSSIS.

Absents : MM. GIMENO, DEFFAINS.

Présent.es 11+1 procuration=12

REMBOURSEMENT DE FRAIS A M. AUBRY- REPRENEUR DU BAR ÉPICERIE

Monsieur AUBRY a financé les modifications d'éclairage qui manquait dans le local bar épicerie pour un montant de 672,65€, par contre nous avons reçu en contrepartie une facture d'électricité équivalente que nous avons été amené à payer 560,81 € pour le mois de décembre ainsi que 236,19€ pour la période du 1^{er} au 11 janvier 2024.

Proposition de facturer pour 797€ pour l'électricité et de payer la facture d'éclairage.

Vote : 10 Pour

DEMANDE DE SUBVENTION DETR et AMENDE DE POLICE

Suite à la réunion publique du 23 octobre 2023 faite en salle du Conseil de la Mairie, les habitant.es de la Rue des Lilas présents ont souhaité que la Mairie puisse aménager une chicane dans le but de diminuer la vitesse des voitures et de protéger les piétons. Nous avons sollicité EUROVIA et la "DDE" pour nous donner des informations.

(SUITE) COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Nous allons donc mettre temporairement en place de gros plots afin de trouver les lieux adéquats à l'implantation de la chicane.

Dans ce sens, nous allons solliciter une demande de subvention DETR de 3030,80 € correspondant à 40% du montant HT du devis présenté par EUROVIA.

Il en est de même auprès des Amendes de Police soit aussi 3030,80€, restant à la charge de la commune 1515,40 € HT.

Vote : 12 Pour

VENTE DE LA REMORQUE DU SERVICE TECHNIQUE

Suite à la non utilisation de la remorque achetée en 2020, il avait été décidé au Conseil Municipal du 12 avril 2023 de mettre en vente ladite remorque. Nous avons trouvé un acquéreur au prix de 2000€.

Après délibération, le Conseil Municipal acte la vente de ce bien au prix de 2000 €

Vote : 12 Pour

VALIDATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UNE AUTO-LAVEUSE

Depuis quelque temps, nous pensons faire l'acquisition d'une machine auto-laveuse dans le but d'améliorer la qualité de nettoyage des sols et rendre le travail de notre employée communale moins fatiguant. Après avoir utilisé différentes machines par le passé, la société OBYO nous a proposé une démonstration de 2 machines de la marque NILFISK alimentées par batterie.

Suite à cette présentation et manipulation par notre employée et discussion avec Monsieur le Maire, il s'est avéré que la machine la plus puissante permettrait de remplir sa fonction aussi bien à la Salle des Fêtes qu'à l'École ou encore à l'Église et à la Mairie. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acquisition de l'auto-laveuse SC351 full package pour un montant 4.431,48 € TTC.

Vote : 12 Pour

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2024

Nous avons à payer en début d'année 2024 les frais de pré-étude du cabinet d'architecture Céleste pour 21.840 € ainsi que l'acquisition de l'auto-laveuse et la facture de matériel électrique pour 4432,50 € plus la facture de Monsieur AUBRY 672,65 €. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mandater ces dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 et ce avant le vote du budget primitif 2024.

Vote : 12 Pour

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉCOLE PRIVÉE DE ERCE-EN-LAMEE

L'École Privée d'Ercé-en-Lamée a sollicité la commune pour le versement d'une subvention pour deux enfants habitant sur la commune de Lalleu. La commune n'a jamais versé de subvention pour les écoles des autres communes sachant que nous finançons les écoles publiques du RPI.

Le conseil a émis un avis défavorable



RETOUR SUR LES VOEUX DU MAIRE LE 14 JANVIER 2024

RÉTROSPECTIVE 2023

Nous avons commencé par le recensement de la population qui nous a donné un chiffre de 594 habitants.

Des trottoirs et des emplacements de parking « Rue des Violettes » pour un montant de 35 862 €TTC.

L'aménagement du trottoir et l'emplacement PMR au Lotissement de Bellevue « Impasse du Grand Patis » (nom donné à cette impasse) pour un montant de 5 824,56 € TTC.

La restructuration du pont entre Lalleu et Tresboeuf au niveau du lieu-dit "Richelieu", suite à l'effondrement de la voirie, et pour un coût de 18 384,00 € TTC, la commune de Tresboeuf participant pour la moitié du coût.

Nous avons effectué la rénovation de la voirie pour les lieux-dits "La Gerbaudière", "La Fléchaïs" pour un coût de 59 804,70 € TTC et une longueur de 1,2 km.

L'aménagement d'un local à l'École pour le stockage des jeux d'école durant l'été.

L'acquisition d'un terrain « Rue des Tulipes » pour un coût de 43 189,43 €.

Nous avons planté 21 arbres de naissance en 2023 (période de naissance : 2021 et 2022) et nous en aurons 8 en 2024.

Pour financer ces travaux d'un montant global de 163 064 €, la commune a bénéficié d'aides financières de la Communauté de Communes de 36 873€, de l'État de 13 842,96€ et du Département pour 11 020 €, soit un total de 61 736 €.

PROJET 2024

Nous sommes actuellement dans la phase de pré-étude avec le Cabinet d'architecture Celeste pour l'aménagement du local à proximité de la Mairie dans le but d'une construction ou réhabilitation avec extension du bâtiment, ainsi que d'une Médiathèque tiers-lieu. un lancement des appels d'offres pour le recrutement d'un cabinet d'architectes puis des artisans est prévu pour un démarrage en 2025.

Nous allons aussi mettre en place « Rue des Lilas » à titre provisoire des plots rouge et blanc ainsi qu'une matérialisation de priorité de la circulation dans le but de limiter la vitesse et de sécuriser les piétons. Lors de la réunion publique organisée le 23 octobre 2023 nous avions priorisé ce système de chicane de telle sorte que la vitesse soit diminuée.

L'ouverture d'une première tranche de travaux du Lotissement de la Clémentière est prévue cette année.

Nous allons aussi faire une remise en état de la lagune avec travaux sur berges, curage et installation de matériel nouveau avant la prise de compétence en 2025 par la Communauté de Communes.

Le Syndicat d'électricité SDE 35 va effectuer cette année le passage de l'éclairage public en LED avec une prise en charge à hauteur 80% (16 721 € maximum), seule la "Rue des Tulipes" restera avec son éclairage actuel, les travaux de changement y étant récents.

Nous aurons aussi à rénover la route du lieu-dit « La Touche », Le curage des fossés sera à faire.

L'acquisition d'une machine pour le nettoyage des sols de la salle polyvalente ainsi que des sols des classes et de l'allée centrale de l'église est engagé.

Le changement des éléments de cuisine de la salle des fêtes pour un coût de 22 000 € TTC devrait bientôt débiter. Les travaux sont prévus soit pendant les vacances de février soit pendant celles de mai en fonction de la livraison.

Concernant l'École : En lien avec à la diminution des naissances dans le RPI, l'inspecteur d'académie nous a fait sentir qu'il y aurait une forte probabilité d'une fermeture de classe temporairement mais nous ne savons pas dans quelle école. A ce jour, nous avons refusé la fermeture d'une classe et en avons informé le directeur d'académie étant dans un territoire rural et en RPI, nous attendons la réponse de leur part.

Le Bar-épicerie « Le Bar à Bull » est maintenant ouvert et vous êtes aujourd'hui accueilli par Vincent Aubry. Nous comptons sur la population pour que le commerce perdure, venez le voir vous ne serez pas déçu.